

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

Marseille, le 04 SEP. 2019

Direction de Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. Domenech
Tél : 04 84 35 42 74 Fax : 04 84 35 42 00
Courriel : vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr

INFORMATION DU PUBLIC

Pour la demande d'autorisation environnementale émise par la société SAS FPGL PARC DE FOS en vue d'exploiter un bâtiment logistique sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer :

- En application de l'article R. 181-37 du code de l'environnement, les avis recueillis lors de la phase d'examen sont joints au dossier d'enquête publique ;
- l'avis de l'INAO saisi est réputé favorable en application de l'article R. 181-33 du code de l'environnement (avis tacite)
- les services du SIRACEDPC et de la DIRECCTE, saisis, n'ont pas émis d'observation.

Pour le Préfet,
Le chef de bureau

Gilles BERTOTHY